

Annexe B

Indices suspects dans le cadre des transact

- Démarches effectuées par des personnes jusqu'alors inconnues (y compris les personnes qui demandent une assistance technique), dont l'identité n'est pas claire.
- Transaction avec un intermédiaire ou un client qui ne se procurerait pas de tels produits dans le cadre de ses activités commerciales habituelles.
- Explications insuffisantes du client, ou réponses évasives de sa part aux demandes de renseignements concernant les produits chimiques qui seront fabriqués et le but de leur utilisation.
- Réticence, de la part du client, à fournir des renseignements sur l'emplacement de l'usine ou de l'endroit où l'équipement doit être installé.
- Réticence, de la part du client, à donner des explications suffisantes concernant les matières chimiques brutes qui doivent être utilisées avec l'équipement.
- Réticence, de la part du client, à fournir des réponses précises aux questions usuelles d'ordre commercial ou technique.
- Approche différente de la part d'un client dont les opérations sont apparentées au secteur militaire (i.e., agissant pour un ministère de la défense ou des forces armées).
- Raison peu probable donnée par le client pour justifier une demande d'équipement, compte tenu de ses opérations habituelles ou des besoins techniques de la compagnie.